



Indemnités cf contrat de travail

Par **lilymai**, le **18/09/2008** à **15:17**

Bonjour,

Dans mon contrat de travail, il est stipulé qu'en cas de long arrêt maladie supérieur à 1 mois ou congé maternité : "le calcul pour les indemnités d'arrêt maladie ou congé maternité se fait sur la règle du salaire moyen des 12 derniers mois" - et je touche les commissions uniquement en janvier 2008 pour le Chiffre d'affaires réalisé pr l'année 2007- donc normalement si je suis absente plus d'un mois en juillet 2008, selon moi, le calcul doit être le suivant cf le contrat :
$$\frac{(\text{salaires des mois janvier 2008 (commissions incluses) à juin 2008}) + (\text{salaires de juillet 2007 à dec 2007})}{12}$$
 rnJ'ai envoyé un email déjà à la boîte pr leur signaler leur erreur de calcul et eux persisent et disent que c'est normal de lisser les commissions sur toute l'année 2007.

Que puis-je faire? Quelle démarche dois-je suivre?

Merci de votre aide